

www.appy-histoire.fr

Les communautés protestantes de

Provence

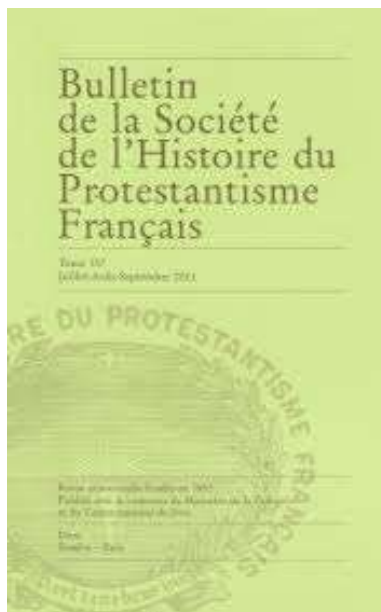
sous l'Ancien Régime



Jean Sambuc

Documents sur le Protestantisme en Provence

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français
pp. 285-299
1977



Jean Sambuc

Documents sur le Protestantisme en Provence

Poursuivant nos recherches aux Archives de Vaucluse, nous donnons périodiquement les résultats de celles-ci sous forme de documents inédits concernant le Protestantisme en Provence, et particulièrement dans le Vaucluse sous tous les angles sous lesquels cette approche peut être envisagée. Qu'il s'agisse de la pré-Réforme avec les vaudois, des églises constituées et qui ont ou non disparu, ou de documents divers, aucun d'entre ces éléments ne peut à lui seul faire l'objet de longs développements, mais leur accumulation progressive permettra un jour d'éclairer la carte et l'histoire du protestantisme provençal. Certes la recherche d'actes pouvant intéresser notre sujet est longue et parfois décourageante quand on dispose de peu de temps et qu'il faut plusieurs heures pour dépouiller des registres de 1500 à 1800 folios.

Nous présenterons les documents dans l'ordre chronologique.

L'immigration du Piémont

Les notes et le tableau ci-dessous ont trait à des actes concernant des personnes venues du Piémont entre 1471 et 1529. La plupart des auteurs qui ont écrit sur les vaudois de Provence ont répété que ces immigrés étaient venus sur l'appel des seigneurs de Boul-lier-Centalo et de Rocca Spaviera, possesseurs de biens des deux côtés des Alpes, et ce afin de recruter une main-d'œuvre terrienne valable pour la région du Luberon (entre autres, la vallée d'Aigues).

Aucun des actes que nous avons trouvés ne fait référence à cette notion, ni en clair, ni en sous-entendu, mais ne l'exclut pas pour autant.

Rien non plus ne nous permet d'affirmer que les personnes citées étaient toutes manifestement « vaudoises » dans le sens d'hérétiques poursuivis par les inquisiteurs. Il

était en tout cas hors de question pour ces immigrés d'affirmer, dans les actes passés devant notaire, leur appartenance aux précurseurs de la Réforme dans cette région, ce qui les aurait immédiatement désignés à la vindicte du clergé.

Il ne faut pas oublier que les vaudois, s'ils avaient leurs assemblées secrètes, vivaient en apparence comme de bons catholiques et que leur rupture avec les pratiques romaines est postérieure au synode de Chanforan (1532).

Il n'est pas sans intérêt de noter, outre leurs lieux d'origine, leurs noms, leurs alliances entre familles manifestement classées comme hérétiques dès avant 1545 ou après, familles qui pour la majorité ont adhéré à la Réforme. Pour les immigrés rencontrés, nous n'avons retenu que ceux venant du Piémont, et, en particulier des Vallées vaudoises, ayant laissé de côté des actes concernant ceux venus des vallées savoyardes. Notons enfin que, pour le sud du Piémont, en particulier la région de Cuneo (Coni) il y a eu des persécutions contre les vaudois dans le dernier quart du XV^e siècle, et que le diocèse était encore à cette époque celui de Turin, qui couvrait tout le Piémont du nord au sud.

Figureront donc dans le tableau, de gauche à droite :

- le nom de famille, avec le cas échéant le surnom ;
- le nom de la famille alliée, le signe x indiquant un mariage.
- Ensuite on note, le mois et l'année de l'acte suivi du fonds notarial des archives de Vaucluse (R = Ricou de Cucuron ; G = Geoffroy d'Apt ; P = Pondicq d'Apt).
- Après le sigle du fonds le numéro du registre et son folio quand il existe ou est lisible.
- La colonne suivante comporte le lieu d'origine de la personne avec entre parenthèses T pour diocèse de Turin quand cela est précisé dans le texte. On remarquera la mention "Piémontais" sans autre explication ; dans ces cas c'est le terme trouvé dans l'acte cité en référence.
- Enfin, le lieu d'implantation quand il en est fait état. Ce lieu peut être double (par exemple lieu du mariage puis de résidence). Quand ce lieu est mis entre parenthèses c'est qu'il est déduit d'une autre référence.

Le brouillon de nos recherches initiales a été communiqué à M. le Professeur Augusto A. Hugon, des Vallées vaudoises pour contrôle d'identification des lieux d'origine, il est confirmé par le sigle *.

Famille	Date	Notaire	Lieu d'origine	Implantation
Aguillon	11/1483	R 23 f° 50	Monestier (T)	
do (x Balmas)	09/1523	G 109 f° 129	Lemina (T)	
Alouer * (alias Brunet)	1486	R 25 f° 177	Luserne (T)	
Balmas * (1) (cf. Baumas)	09/1523	G 109 f° 129	St-Germain (T)	
Bareta (Baret)	03/1483	P 312 f° 95	La Tour (T)	
Barthélemy	03/1483	R 25 f° 1	Lemina (T)	Lourmarin
Barthélemy Veuve Clapier	01/1504	R 90	Lemina (T)	Lourmarin
Bergier (x Bertin)	01/1499	R 54 f° 4	St-Martin (T)	Lourmarin
Bertin * (x Rohan)	04/1475	R 40 f° 71	Angrogne (T)	

Famille	Date	Notaire	Lieu d'origine	Implantation
Bertin (x Monastier)	01/1481	R 32 f° 102	Grouha (?) (T)	Lourmarin
Besson (x Bertin *)	04/1523	R 3 f° 4	Angrogne	
Bilhonis (1) (alias Cohardi)	12/1515	G 106 f° 118v	Villar (T)	Roussillon
Bressamy (x Rey)	02/1471	R 17 f° 86	Pignerol (T)	Cucuron
Brun	04/1490	P 384 f° 344	St-Martin (T)	
Bruyera	02/1471	R 31 f° 77	Lemina (T)	
Cabrini	04/1503	G 44 f° 30v	Bernezzo (Cuneo) (T)	
Calian	04/1503	G 53 f° 87	Bernezzo (Cuneo) (T)	
Cambian (x Blanc)	11/1483	R 23 f° 50	Monestier-Pignerol (T)	Cucuron
Cambian (x César)	04/1504	R 90	Monestier-Pignerol (T)	
Carbonery * (cf. Charbonnier)	06/1520	R 97 f° 71v	Villar (T)	
Chovin	10/1501	P 433	Piémontais	Apt
Clapier	01/1504	R 90	Lemina (T)	
Cortasse	02/1512	P 205	St-Barthélemy (T)	Joucas (dès 1474)
Curnier	12/1500	P 412	Turin	Roussillon
Galice (x Granet)	1520	R 97 f° 193v	Bernezzo (T)	Cadenet
Gardiol (x Sambuc)	08/1477	R 21 f° 2	Gardiol (T)	
Gardiol (1)	02/1500	P 433	Piémontais	Roussillon
Gardiol (1)	02/1504	P 433 f° 271	Piémontais	Roussillon
Gardiol (1)	11/1516	G 129	Rocaplate (T)	Joucas
Granget	05/1500	R 92 f° 227	Luserne (T)	
Griot * (1) (x Roet)	10/1514	R 68 f° 281	Pragela (T)	Lourmarin
Hugon (= Dugon) * (x Laydet)	01/1513	R 77 f° 595	Villar (T)	Lourmarin
Laydet	01/1513	R 77 f° 595	Valle (T)	Lourmarin
Marotte (dite Gran- gette) veuve Morissan	07/1504	P 433	Val St-Martin	
Maurrisset (x Seguin)	11/1509	R 73 f° 13	Valleleme (?) (T)	Lourmarin

Famille	Date	Notaire	Lieu d'origine	Implantation
Melli (cf. Meille) (1)	05/1529	P 449 f° 89v	Bobbio (T)	Gignac
Meynard (1)	01/1503	G 53 f° 47	Bernezzo (T)	Mérindol (dès 1494)
Mondon (x Aguitton)	11/1483	R 23 f° 59	Bobbio (T)	Lourmarin
Mondon *	1518	R 96 f° 310v	Bobbio (T)	
Palinc (1)	12/1520	R 99	Bernezzo (T)	Cadenet
Perin *	11/1502	R 88	Bobbio (T)	
Perol * (x Charbonnier)	04/1506	R 76 f° 163	Bobbio (T)	Lourmarin
Peron (1)	09/1493	P 412 f° 5	Turin	Gordes
Peyrot * (x Jacques)	05/1493	R 38 f° 229	Gardiol St-Martin (T)	Lourmarin
Ramasse (x Anezin)	02/1488	R 41 f° 17	Caussio (?) (T)	Buoux
Raymond (alias Dagot)	1486	R 25 f° 177	Luserne (T)	
Rey	01/1482	R 12 f° 74	Molhella (T)	Lourmarin, Buoux
Rey (1) (x Brante)	05/1493	R 38 f° 233	Molhella (T)	Lourmarin
Rohan (x Bertin)	07/1475	R 40 f° 71	Peyroste (?) (T)	Lourmarin
Rostagne * (alias Salmaire)	02/1471	R 31 f° 77	Lemina (T)	
Rostagny	11/1483	R 23 f° 71	Bobbio (T)	
Sanoya (alias Perol)	01/1511	P 414 f° 3	Bobbio (T)	
Sambuc (x Gardiol)	08/1477	R 21 f° 2	Demonte (T)	Cadenet, Lourmarin
Sambuc (1)	01/1498	G 43 f° 4v	Demonte (T)	Gordes
Sambuc	05/1499	P 433 f° 268	Piémontais	Roussillon
Sambuc	01/1509	G 75 f° 23	Demonte	Cadenet
Seguin (1) (x Maurisset)	11/1509	R 76 f° 13	Pignarorio (?) (T)	Lourmarin
Simondet (x Drapel)	11/1498	R 28 f° 28	Villar	
Silvestre	02/1513	R 93 f° 254	Vinhole (T)	Cucuron
Silvestre	10/1520	R 99	Vinhollis (T)	Cucuron
Stevenete (cf. Estienne ?)	05/1478	G 33	La Tour (T)	Oppède

Pour la commodité, nous avons classé les noms de famille par ordre alphabétique.

(1) Noms de familles cités soit dans le procès de Jean de Roma (BSHPF 1963 p.180 ss), soit dans liste de ceux dont les biens ont été saisis entre 1532 et 1545 (BSHPF 1971 p. 629 ss).

Cette liste ne donne en pratique que 47 noms de famille différents et correspond à une approche limitée de la connaissance de ces immigrés. Nous n'avons pas ici repris les noms de ceux qui figurent dans les divers "actes d'habitation" des villages du Luberon, et en particulier de la vallée d'Aigues, ne citant que des actes inédits. Une étude plus poussée et intéressante aussi les vallées savoyardes est actuellement entreprise par M. Gabriel Audisio, professeur d'histoire à Marseille ¹.

En attendant l'ensemble de ce travail, il nous a paru utile d'ajouter des éléments qui pourront permettre une meilleure identification de ces familles, à savoir,

1° leurs surnoms, rencontrés dans divers actes, qui d'ailleurs compliquent l'identification des immigrés si on ignore l'un des deux noms, ou la simplifie quand la clé est connue. Exemple : Jean Sambuc de la "Verrière" de Roussillon dans son testament de 1524 cite une de ses filles, Marguerite, femme de Raymond Rambert. Dans un autre acte nous apprenons qu'il s'appelait Rambert alias Calier de Villelaure, et nous leur avons trouvé deux fils, l'un appelé Bertrand Calier, l'autre Guillaume Rambert !

Voici la première liste que nous avons établie :

Arnaud alias Carbonnelli
 Arnoulx dit Ricord
 Bernard dit Baguet
 Cavalier dit Coppier
 Constancy alias Mondon
 Hugon dit Pourat
 Perroteti alias Limosini
 Serre alias Ponceto
 Serre alias Marre ou Maro ²

et enfin Pellenc et Serre dits Dauplan (en fait habitants au Plan d'Apt) ³.

Il est aussi établi que parfois le surnom est dérivé de la mère du sujet, exemple : Georges Sambuc dit Mondine, fils d'Alexis et de Mondine (Raymonde Talon).

2° nous nous sommes penché sur des cartes du Piémont (du XVIII^e siècle et actuelles) et en raison du nom de certains villages ou lieu-dit, similaire à des noms de familles rencontrés, nous avons dressé le tableau suivant :

Ponta Garin	}	au sud de Bobbio Pellice
Raymond		
Carboneri		
Serre Malan, à l'ouest d'Angrogne		
Coppieri	}	à l'ouest de Torre Pellice
Bonnet		
Chabrol		
Malano, entre Angrogne et Torre Pellice		
Pellenchi, au nord-ouest de San Germano		
Monastero, au nord-est de Villa Perosa		
Sambuco, près de Demonte (Cuneo)		

Après avoir lu *Les vaudois au Moyen Age* de Jean Gonnet et Amedeo Molnar ⁴, il nous a semblé utile de publier nos découvertes qui ébauchent un lien entre la fin du Moyen Âge

¹ . Cf. *B.S.H.P.F.*, t. CXXI (1975), p. 484 ss. *Un aspect des relations entre le Piémont et la Provence.*

² . Cf. Eustache Maron, chef de bande vaudois.

³ . Cf. Pellenc, possesseur du moulin d'Apt, que les vaudois sont allés détruire après sa saisie par le juge d'Apt.

⁴ . Claudiana Turin, 1974.

et l'installation des vaudois en Provence, en particulier. Pour aussi imparfait que soit notre travail, il confirme des éléments connus de l'histoire de ce peuple, mais pour lesquels manquent souvent des références précises.

Dépossession d'armes

Dans un registre de Maître Ris ⁵, notaire à Apt, on trouve deux brefs inventaires de dépôts d'armes. Ce sont d'ailleurs les seuls actes de cette nature que nous ayons rencontrés depuis le début de nos recherches aux Archives de Vaucluse.

La première Guerre de Religion s'était terminée par l'Édit de pacification d'Amboise (19 mars 1563) et le Parlement de Provence fut suspendu par Charles IX (24 novembre 1563) en raison de sa partialité, et remplacé par la Commission de justice, dont les membres ont été choisis au sein des Conseillers du Parlement de Paris. Cette Commission se rend à Aix le 5 novembre 1564 ⁶.

Les populations réformées furent-elles rassurées par la parution de l'Édit ? Des ordres de leurs chefs locaux ou de Provence sont-ils à l'origine de ces restitutions ? Nous ne pouvons le préciser, d'autant que les actes étudiés ne donnent pas la motivation de ce geste.

Du 4 avril 1564

a) Inventaire de ceux qui ont "réhibé" leurs armes, du lieu de Sivergues :

Jean Paris, une hallebarde ; Pierre Parrouthon (cf. Perrotet), une arquebuse à rouet, avec son bois ; Jean Perin, boucher, une hallebarde ; Guillaume Perin, une arquebuse à rouet ; François Sédaillan, un bâton ferré.

b) Inventaire des armes des habitants de Buoux, qui ont déposé leurs armes à la communauté :

Jean Bourgue (non précisé) ; Jean Chabaud (non précisé) ; Claude Chovin, un bâton ferré ; Jean Chovin, un bâton ferré ; Michel et autre Michel Chovin (non précisé) ; Pierre Chovin, une hallebarde ; Jean Colletin, une hallebarde ; Dominique Deyme, un bâton ferré ; Jean Fabre, un bâton ferré ; Amiel Latour (non précisé) ; Michel Pellenc, un bâton ferré ; Philippe Sambuc (non précisé).

La comparaison des deux listes montre, au premier abord que ceux de Sivergues étaient mieux armés (deux arquebuses) mais moins nombreux que ceux de Buoux. Le fait que la nature de l'arme n'est pas toujours précisée pour ceux de Buoux ne nous permet pas de faire des hypothèses. La mention de "bâton ferré" peut paraître ridicule à nos yeux, mais outre qu'il paraît s'agir à l'époque d'une arme illicite, il pouvait fort bien constituer une arme offensive ou défensive, avec une lame montée à son extrémité.

Il n'est pas précisé dans ces documents si ceux qui déposèrent leurs armes étaient protestants, mais il faut rapprocher leurs noms de famille avec ceux de familles protestantes connues à la même période à Lourmarin, Mérindol, Lacoste et autres lieux déjà cités ⁷ et de façon plus précise de ceux qui ont abjuré à Buoux et à Sivergues le 23 octobre 1685, dont on verra la liste plus loin à propos d'un autre document.

⁵ . Arch. Vaucluse. *Fonds Geoffroy Apt*, n° 423, 5^e cahier, folio 83.

⁶ . E. Arnaud, *Histoire des Protestants de Provence*, 1884, t. I, p. 174 ss.

⁷ . *La France Protestante*, t. X, p. 469 ss, et *B.S.H.P.F.*, 1971, p. 629 ss et 1974, p. 445 ss.

Les Protestants de Gargas et Roquefure (1564)

Le 4 juin 1564, par devant M^e Bis ⁸ notaire, en présence de François Pellenc, baile de Roquefure, ceux de la R. P. R. de Gargas et Roquefure désignent pour leurs procureurs, Gabriel Augier et Jean Pellenc, en fonction des Édits (il n'est pas précisé lesquels).

Pour Gargas sont présents :

Antoinette Arnoux, veuve de Guilhon Carbonel ;
Claude Ayasette, veuve de Thomas Serre, fils de Georges ;
Antoine et Jean Bernard frères ;
Antoinette Clot, veuve de Balthazar Carbonnel ;
Antoine Ferneyrin ;
Urbain et Janon Hugon, et Pierre Hugon leur cousin, vivant ensemble ;
Jaunie Hugon, absent comme présent ;
Guillon Sambuc, absent comme présent ;
Antoine Serre.

Pour Roquefure :

Barthélemie Baridon, veuve de Pierre Jelly ;
Pierre Gaudin ;
Peyronne Jelli, fille de feu Jean ;
Jeanne Paris, veuve de Pierre Jelli ;
Huguet Peron ;
Anne Tasquier veuve de Bertrand Jelli.

Comme toujours, dans les procurations, ne sont représentés que les chefs de famille ; il ne peut être déduit de ces listes une statistique sur le nombre de protestants de ces localités où l'on peut relever trois veuves dans chaque village déclarant leur appartenance à la Réforme.

Les Protestants de Roussillon (1566)

À la date du 28 janvier 1566, M^e Hortie, notaire à Apt, rédige une procuration pour les habitants de "la Religion" de Roussillon, résidant dans les bastides dudit lieu. Les procureurs sont Antoine Martinet et Antoine Bernard, chargés de recouvrer les sommes d'argent dues à ceux de la Religion Réformée, par les syndics et autres habitants de Roussillon. Notons parmi les témoins, Michel et Alexis Gaudin de Joucas. À la suite des noms de familles représentées suit la mention, tant en leur propre nom « *que pour les autres de ladite religion dudit lieu qui peuvent être absents* ». Cette procuration est faite à la suite d'une sentence arbitrale donnée par le Comte de Sault ⁹.

Personnes citées ¹⁰ :

Bergier Mathieu ;
Bertaignon Jacques ;
Bonard Antoine, fils de Jean et autre Bonard Antoine, fils d'Etienne de Gargas ;
Cabonel (sic pour Carbonel) Benoît ;
Clot Jean ;
Combe Clément et Penar (sic ?) ;
Cortasse Laugier ;
Delphin (cf. Dauphin) Antoine, Barthélémy, Raymond, Guillaume et Peyron ;
Dugon (cf. Hugon) Pierre ;

⁸ . Arch. Vaucluse. *Fonds Geoffroy Apt*, n° 423, f° 93v et ss.

⁹ . Arch. Vaucluse. *Fonds Geoffroy*, n° 246, f° 184v.

¹⁰ . Plusieurs familles étaient alliées dès avant 1550.

Favatier Peyron ;
 Gardiol Jean, Peyron, Eustache, autre Jean de François, Barthélémy de Jean ;
 Gaudin Peyron ;
 Jourdan Jacques ;
 Juri Jean fils de Banet ;
 Martin Antoine, Gabriel ;
 Pascal Jacques, Amiel ;
 Premier Pascal ;
 Robert Giraud ;
 Sambuc Pierre, Matthieu, Guillaume, Michel, Georges ;
 Talon Barthélémy, Antoine, André ;
 Vian Philip ;
 Valensan Heumegui (?).

La plupart de ces familles étaient alliées entre elles, ce qui confirme que malgré la forme catholique des actes des notaires, ces familles réformées s'unissaient en raison de leur appartenance à une minorité plus ou moins tolérée, sans que cela soit affirmé dans l'acte. On peut ainsi penser que certains notaires s'ils n'étaient pas "réformés", comme on en trouve à Lacoste, Lourmarin, étaient sympathisants quand ils admettaient de rédiger l'acte selon une forme réformée. C'est assez net pour l'un des notaires de la tribu des Hortie d'Apt.

Le nombre de protestants à Roussillon en 1566 justifie, a posteriori, que la "Verrière" de Roussillon achetée ¹¹ par les Sambuc aux quatre frères Defferre, gentilshommes verriers, ait été un des points de passage des "barbes" vaudois et un lieu de rassemblement des fidèles ¹². L'étude de la famille Sambuc de Roussillon, montre qu'à la fin du XVI^e siècle cette branche disparaît progressivement du village, pour s'installer à Lourmarin, La Roque d'Anthéron et autres lieux où les communautés protestantes sont plus importantes.

Saisie de biens à Roussillon (en 1545)

Une procuration en date du 8 avril 1579 ¹³ établie pour les héritiers d'Eustache Sambuc (sa fille, Louise femme en secondes noces de Jean Favatier, et sa petite-fille Louise Baumas, fille de feu Domenge Sambuc, autre fille d'Eustache) nous apprend que ses biens furent saisis « *par les officiers* », pour « *le pape* », à cause « *de religion* » en 1545.

Certes nous avons, dans un document publié dans le *Bulletin* ¹⁴ montré que plusieurs Sambuc avaient été, victimes en 1532, de l'inquisiteur Jean de Roma, avec d'autres habitants de Roussillon, mais les divers récits du grand massacre des vaudois en 1545 ne donnent pas d'indications sur une action militaire contre ce village, et tout nous portait à croire que ses habitants avaient alors été épargnés. La localité ne fut pas comprise dans le massacre général, probablement parce qu'elle était de la mouvance d'un allié du baron d'Oppède, mais le présent acte montre que certains habitants furent inquiétés dans leurs biens. Nous avons parcouru tout ce registre page après page, mais il y manque de nombreux cahiers et nous n'avons pas trouvé d'actes similaires, et concernant d'autres familles. Précisons enfin qu'Eustache Sambuc, décédé à Roussillon le 24 février 1548, était l'un des fils d'un des Sambuc qui achetèrent la « Verrière » de Roussillon, dont il est question plus

¹¹ . Arch. Vaucluse. *Fonds Pondicq*, n° 374, f° 97 ss. ; 1498.

¹² . Cf. procès du barbe Griot, *B.S. H. P. F.*, 1963, p. 192 ; et citée dans Aubery, *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol*.

¹³ . Arch. Vaucluse. *Fonds Pondicq*, n° 593, f° 325.

¹⁴ . *B.S.H.P.F.*, 1963, p. 180 et ss.

haut ¹⁵.

Biens saisis ci Cabrières ¹⁶

Le Prolégat d'Avignon, par missive du Palais en date du 24 décembre 1612, précise que ceux qui possèdent des biens « ôtés » aux huguenots et hérétiques, et confisqués par la chambre apostolique pour faits de religion de 1542 à 1545, appelée vulgairement « *la confiscation de Cabrières* », doivent remettre dans les 8 jours tous les papiers et documents détenus, à Claude Autran de Bonnieux ¹⁷.

Rançon de prisonnier

Si l'on s'en réfère aux données historiques ¹⁸ les Guerres de Religion en Provence se terminèrent en novembre 1586 (8^e guerre). Il ne faut cependant pas oublier que la tranquillité des populations provençales ne fut pas pour autant un fait acquis. En effet, si le "parti" protestant n'avait plus d'existence en tant que tel, les opérations militaires se poursuivaient entre la Ligue et le parti royaliste (auquel les protestants adhèrent).

Il importait peu, comme souvent à la soldatesque, à quel parti pouvaient être affiliés les gens qui se trouvaient sur sa route, et c'est ainsi que Pierre Sambuc, protestant de Cadenet, âgé de 16 ans, fut capturé par « *ceux du parti de la Cour* » lors de la prise de Janson (St-Estève Janson) en 1590, et conduit prisonnier à Aix et détenu (fin juillet-début août) puis relâché moyennant rançon. Nous apprenons ¹⁹ qu'il reconnaît une dette totale de 97 escus, pour partie à Jacques Bartoignon de Lacoste, à Madeleine Ailhaud, à Jean Bernard, à Marguerite Sambuc (sa sœur) femme d'Etienne Hugon de Lacoste (tous protestants) ²⁰.

On ne peut affirmer que « *le parti de la Cour* » qui figure dans le texte était avec certitude celui du roi, bien que ce soit l'interprétation la plus logique. S'il désignait la Cour des États de Provence, un doute peut subsister quand on sait les luttes d'influence qui existaient au sein de cette Cour.

Abjurations d'un style particulier au XVI^e siècle

Le problème des abjurations est, pour nous Réformés, un des drames de la liberté religieuse. Leur rappel n'a pas pour but de remémorer ces actes pénibles, mais de prouver la présence de protestants dans les localités où leur existence, et leur nombre, a pu être mis en doute. Par ailleurs il est bien prouvé que les abjurations en bloc de 1685 n'ont pas apporté à l'Église romaine une masse de fidèles fervents ; bien des familles sont redevenues, ou restées réformées dans leur cœur, et leur résurgence après la période du Désert prouve la continuité de leur foi. Certes il y eut des abjurations réelles avant et après la

¹⁵ . Les habitants de Roussillon avaient eu, avant l'affaire de Roma, des difficultés avec Luc Robin, curé de la paroisse, au sujet des sépultures (acte de M^e Escudier du 11 mai 1520. Arch. Vaucl. *Fds. Pondicq*, n° 464, f° 23v) et nous relevons parmi les plaignants : Barthélémy Sambuc, Pierre Sambuc, Barthélémy Delphin, Guilhem Pascal...).

¹⁶ . Note complémentaire au document 1, paru dans le *B. S. H. P. F.*, 1971, p. 629.

¹⁷ . Arch. Vaucluse. *Fonds Grumbach-Lagnes*. Divers 2 (Cabrières).

¹⁸ . E. Arnaud, *op. cit.*

¹⁹ . Arch. Vaucluse. *Fonds Geoffroy*, n° 570, f° 300 à 304.

²⁰ . À titre comparatif, en 1583, pour 300 florins, soit 60 escus-sol on pouvait acquérir "une bastide et son affar", c'est-à-dire une ferme et terrain attenant, et la rançon de ce jeune garçon, est de 50 % plus élevée !

Révocation, et parfois seules les circonstances ont favorisé un passage définitif au catholicisme (mariage, mise au couvent par lettre de cachet dès le jeune âge...)

Nous n'avions pas encore rencontré jusqu'ici le terme de « *recatholisation* » (sic) comme dans les actes qui suivent ²¹ :

- 25 juillet 1590 : Recatholisation faite par Jean Reymond, fils de feu Antoine de Murs, devant Gaspard d'Albertas chanoine d'Apt. Le terme d'abjuration ne figure que dans la deuxième partie de l'acte.
- 30 juin : Recatholisation de Madeleine Favatier, fille de Peyron de Roussillon. Le terme d'abjuration ne figure pas dans cet acte.
- 27 septembre 1595 : Recatholisation d'Isabeau Molinas, fille de feu Guilhem de Saint-Pantaly... « *et abjure de sa dite erreur* » ... pour contracter mariage le même jour.

Abjurations de réformés de Gordes

Compte tenu de la lacune qui existe dans les registres de catholicité concernant Gordes entre 1705 et 1738 aux Archives de Vaucluse, et contrairement à ce que nous aurions pu penser, ce n'est pas dans les registres paroissiaux de Gordes que nous avons trouvé les abjurations de certains réformés habitants de ce village, mais dans les registres concernant Goult (pour la période 1630-1640) sauf le texte suivant rédigé par le curé de Gordes le 10 mars 1635 : Olympe Malon de Châteauneuf-de-Mazenc en Dauphiné (Drôme) a « *renoncé à la foy des messieurs de la religion prétendue réformée* ».

Voici, dans l'ordre chronologique, les actes dus à la plume du curé de Goult :
Abjurations ²²

- 09/1630 : Antoine Bony, fils de feu Michel, originaire d'Orange, habitant Gordes.
- 03/1634 : Antoinette Cortasse, fille de feu Jean et de Jeanne Donnier ; Guilhem Roque.
- 09/1635 : Jeanne Cornillon épouse de Peyron Roque ; Isabeau Molinas et André Sylvestre, son fils.
- 08/1636 : Jean Maurel fils de feu Antoine ; Louise Martin, fille de Jacques et de Marie Bonot de Roussillon, habitant Gordes.
- 05/1637 : Pierre Dauphin, fils de Jean.
- 12/1638 : Pierre Beridon, fils de Pierre et de Jeanne Richard.
- 08/1639 : André Armelin, fils de Barthélémy et de Suzanne Serre.
- 12/1639 : Louis Serre, fils de Philippe et de Marie Lagier.
- 03/1640 : André Serre, fils de Jean.

Abjurations à Buoux et à Sivergues le 23 octobre 1685 ²³

Buoux :

Marguerite Anezin, veuve André Chauvin, Jeanne, Pierre Chauvin, ses enfants et Madeleine Martin, femme dudit Pierre Chauvin ;
Nicolas Chauvin et Anne Anezin, sa femme et Pierre, leur fils ;
Claire Aussière, veuve de Jean Chauvin, Louis, leur fils ;
Pierre Chauvin, fils de feu Jean, et Jean et Françoise Chauvin, ses enfants.

Sivergues :

Elzéar Ginoux, Paul, Marie, Suzanne et Marthe, ses enfants ;
Jean Pelanchon, Marie Seguin, sa femme, Isabeau, Jean, Matthieu, André, leurs enfants ;

²¹ . Arch. Vaucluse. *Fonds Geoffroy*, M^e Degadret 580 (f^o 182v) ; 585 (folios 453v et 649).

²² . Certains noms de familles ont été cités dans le *B.S.H.P.F.*, 1974, p. 453 et ss.

²³ . Arch. Vaucluse. *Fonds Laurens Apt*, n^o 40, f^o 373 ss.

David Gassin, Anne Pasière, sa femme, André, Pierre, Catherine, Isabeau, Anne, leurs enfants ;
 Pierre Bounot, Marie Clot, sa femme, Jean, André, Isabeau, leurs enfants ;
 Honorade Corbon, femme de Matthieu Colletin ;
 Jeanne Serre, femme d'André Doucelin, Honoré, leur fils ;
 Anne Salenc, veuve Doucelin ;
 Jeanne Pallenc, femme de Daniel Colletin, André, Pierre, Madon, leurs enfants ;
 Madon Carbonnel, femme de Jean Perin ;
 Marie Colletin, femme de Pierre Colletin, Pierre, leur fils ;
 Daniel Perin, Anne, Marie, Marguerite, Jacques, ses enfants ;
 Marguerite Bertin, femme de Pierre Bourgue, Marguerite, Marie, Isac, leurs enfants ;
 Madeleine Pascal, veuve de Jean Perin dit Labarie, Jacques, son fils ;
 Marie Sallenc, femme de Jean Tasquier ; Jeanne Sallenc, sa sœur, femme de Mathieu Colletin ;
 Jean Colletin, fils de feu Denis, Marguerite Sallenc, sa femme, Daniel, Anne, Jacques, leurs enfants ;
 Anne Colletin, fille de Pierre ;
 Madeleine Tasquier, fille de feu Jean ;
 et à la bastide de Pierre Colletin : Madeleine Matthieu, veuve de Peyron Colletin (malade),
 Delphine Colletin, veuve de Jacques Bourgue (de Buoux), et André Tallon son berger.

Abjurations à Gignac et à La Garde d'Apt

Si la connaissance des communautés réformées sises à l'ouest et au sud d'Apt est assez poussée, il n'en est pas de même de certaines annexes de paroisses assez éloignées d'un centre protestant. La vie de ces petites collectivités a dû être assez difficile. E. Arnaud consacre quelques lignes à Gignac et Oppedettes (toutes deux au nord-est d'Apt, la dernière nommée dans les Alpes-de-Haute-Provence). Ces annexes dépendaient de Joucas ²⁴ sous le régime de l'Édit de Nantes.

Dans un fonds notarial d'Apt ²⁵, nous avons trouvé des actes « *d'adjuration* » (sic) passés le 23, 25 et 27 octobre 1685, d'abord à Gignac puis à La Garde.

À Gignac le 23/10/1685 :

Barne Barthélémy ;
 Bertrand Jean et autre Jean, son fils, Pierre, Constand ;
 Gaudin (Gaudy) Louis ;
 Mallan Gaspard ;
 Melly André, Ermy (?), Germain, Jean ;
 Paris Pierre, Balthazar et Jean, son fils, Giraud,

tous ménagers de Gignac et tous jusqu'à présent de la R. P. R., ont fait leur « *adjuration* ». Il y a lieu de noter que ne figurent aucune femme, ni enfant en bas âge. Les personnes nommées, sauf Gaudin qui a 22 ans, ont tous 30 ans et plus, le plus âgé en ayant 75.

À Lagarde le 25/10/1685 :

Pierre Luc, et ses 8 enfants ;
 Louis Luc, sa femme Marguerite Melly, et leurs 7 enfants.
 Ici seulement deux familles nombreuses, leurs chefs ayant respectivement 55 et 50 ans.

À Gignac le 27/10/1685 :

Suzanne Paris, fille de Giraud âgée de 12 ans, habitant à La Garde.

²⁴ . E. Arnaud, *op. cit.*, p. 191.

²⁵ . Arch. Vaucluse. *Fonds Laurens. Notariat de Rustrel*, n° 168, f° 203 à 205.

On peut être étonné du mot « *adjuration* » qui fait allusion à une procédure d'exorcisation, d'autant que si le notaire n'était pas au courant du terme d'abjuration, le grand vicaire d'Apt et le curé du lieu chaque fois présents ne devaient pas ignorer la différence de sens de ces paronymes.

Séquestration de filles

On sait qu'après la Révocation de l'Édit de Nantes de nombreuses filles de familles protestantes ont été retirées de leur famille de façon à les soustraire à l'influence réformée et d'en faire de bonnes catholiques. Il est vrai que certaines devinrent des catholiques convaincues, mais on trouve des exemples très variables tels ceux cités ci-dessous.

Dans la descendance de Daniel Sambuc de Lourmarin (1619-1667) on note des mariages réformés à la première génération qui suit, puis le rameau aîné reste réformé jusqu'au siècle dernier, alors que le rameau cadet, à la suite de la mort accidentelle du père, compte presque uniquement des alliances catholiques (de forme et de fond) et deux filles entrent en religion au couvent de la Visitation d'Apt, l'une pendant 44 ans (1743-1787), l'autre de 9 ans plus jeune y décède à l'âge de 19 ans après 7 ou 8 ans de séjour.

Par contre, dans la descendance de Jacques Sambuc (1613- 1681) frère du Daniel ci-dessus, on trouve presque exclusivement des réformés, jusqu'à nos jours, et la fille de Jérémie Sambuc, Jeanne Olympe, a été enfermée au même couvent, vers l'âge de 10 ans, par lettre de cachet. Une phrase extraite des archives de l'Hospice d'Apt ²⁶ ne laisse aucun doute à ce sujet : « *le plus grand nombre de filles huguenotes y sont par ordre du Roi (sic)* ».

Les Protestants de Gordes (1739-1789)

Dans un article précédent ²⁷ consacré à l'église réformée de Gordes entre 1623 et 1679, nous avons relevé les noms des familles protestantes de ce bourg. Nous avons projeté de suivre ces familles, dans la mesure du possible, jusqu'à la Révolution, mais une lacune importante (1705-1738) dans les registres de catholicité déposés aux Archives de Vaucluse ne nous permet pas de faire cette étude de façon exhaustive.

Certes, dès après la Révocation de l'Édit de Nantes on trouve le nom de familles réformées dont les baptêmes, mariages et décès ou sépultures sont enregistrés par le curé (telles les Appy, Doucende, Robert, etc.) mais mis à part les sépultures, et avec réserves, les autres actes ne prouvent pas une adhésion pleine et entière au catholicisme. En effet la portée des édits royaux était telle que les enfants non baptisés par l'église catholique et les couples non mariés par le curé, étaient considérés comme illégitimes, avec perte de tous les droits, en particulier successoraux. Sauf tolérance du prêtre du lieu, l'abjuration et la pratique religieuse régulière du catholicisme permettaient à ces familles d'exister civilement.

Dans le tableau qui suit, nous avons résumé ces 50 années du XVIII^e siècle en notant :

- 1^{ère} colonne : nom de famille, avec entre parenthèses les noms de familles alliées, et un * pour les familles déjà citées ;
- 2^e colonne : le refus de sépulture ecclésiastique faite par le curé, preuve quasi formelle de l'appartenance à la réforme (sauf pour quelques rares cas de décès accidentels) ;

²⁶ . Arch. Vaucluse. *Archives Hospitalières. Apt* G 9, p. 1, 2, 99.

²⁷ . *B.S.H.P.F.*, 1974, p. 445 ss.

- 3^e colonne : les actes dans lesquels le curé lui-même précise « *enfant illégitime* », « *mariés au Désert* »²⁸ etc. ;

- 4^e colonne : les déclarations faites par les protestants, en vertu de l'Édit de tolérance

Famille	Sépulture Refusée	Déclaré par le curé	Édit de Tolérance
Anastay *	3	4	
Arnaud *	1		
Bas * (Gaudin)	2		
Bourgue * (Barthélémy, Bouscarle, Pélanchon, Peyre, Romanieu)	17	10	3
Briquet (Boyer)	1		3
Donnier *		4	
Doucende *	4		
Malan * (Bernard)	2	1	
Martin (Béridon *, Brancassi, Gardiol *)	3	3	
Meille (Sédalian)	3		
Molinas *	1		
Perrotet * (Cavalier, Bichard)	7	4	
Peyron * (Appy *, Sédalian)	5		1
Robert * (Paris)	3	2	
Rouillet (Gaudin *)	2	2	
Viens *	3		4

²⁸ . On trouve par exemple le rebaptême d'un enfant baptisé « *furtivement à Cabrières* »... « *conste pas qu'il y ait vrai mariage* » (sic).

Abjurations pour mariage (Avignon)

Le 18/7/1777, Marie Grange, fille de François et de feu Marguerite Garain, originaire de La Motte (diocèse de Die) âgée de 24 ans... (vu) « *le certificat de son abjuration des erreurs de Calvin faite entre les mains du R. P. inquisiteur de cette ville en date du 31 mai 1775* »... qui doit épouser Henri Edme Thibault, garçon ébéniste, actuellement détenu aux prisons du Palais apostolique... ²⁹

Le 18/11/1790, Antoine François Morin, marchand horloger habitant Avignon depuis 4 ans, fils de feus François et de Judith Melin, originaire île la ville de Genève, environ 31 ans, ayant fait abjuration de l'hérésie du protestantisme le 17 du présent mois entre les mains de messire Siméon de Bausais, prêtre et chanoine de l'église St-Didier de cette ville, pour épouser Claudine Prost originaire de Guillottière (Lyon) 33 ans ³⁰.

Statistiques sur les Protestants de l'arrondissement d'Apt (1819)

Sur enquête demandée par le Ministre de l'Intérieur, et une lettre du préfet, en date du 16/12/1819 le sous-préfet d'Apt (M. Latour-Dupin) répond le 24/1/1820 en adressant un état numérique des protestants ³¹.

Le premier chiffre suivant le nom de la localité correspond au nombre de résidents fixes, le second, mis entre parenthèses, fait état des résidents temporaires.

Apt	2 (1)
Buoux	37 (1)
Cadenet	31
Cabrières d'Aigues	398 (1)
Cucuron	22
Gordes	110
Goult	22
Grambois	25
Joucas	24
Lacoste	303
La Tour d'Aigues	3
Lourmarin	1000 (41)
Mérindol	564 (8)
La Motte d'Aigues	263
Pertuis	18 (1)
Puyvert	106
Puget	94
Peypin d'Aigues	175
Roussillon	3
Sivergues	71 (2)
St-Martin la Brasque	241 (6)
Vaugines	2

Soit un total de 3 549 résidents fixes et 62 passagers.

²⁹ . Arch. Vaucluse 1 G 99. *Archevêché d'Avignon. Livre de mariages*, n° 39.

³⁰ . Arch. Vaucluse 1 G 105. *Archevêché d'Avignon. Livre des mariages*, n° 45.

³¹ . Arch. Vaucluse, document en cours de classement, communiqué par M. Le Minor, alors documentaliste du service.